

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PERPIGNAN - 6601 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 19/12/2024 - A2024/009195 - 2023 B 00112 - 922 462 213 - GARRIDO FINANCES

GARRIDO FINANCES
Société à responsabilité limitée
au capital de 31 334 760 euros
Siège social : 47 BOULEVARD GEORGES CLEMENCEAU
66000 PERPIGNAN
922 462 213 RCS PERPIGNAN

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 16 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 16 septembre,
A 13 heures 30,

Monsieur Virgile GARRIDO, demeurant 10 rue Louis Muxart 66330 CABESTANY,

Propriétaire de la totalité des 31 334 760 parts sociales de 1 euros composant le capital social de la Société GARRIDO FINANCES,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associé Unique, décide de nommer à compter de ce jour :

- Monsieur Cédric MEIER, domicilié CECCA, 45 avenue de Friedland, 75008 PARIS, inscrit auprès de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de PARIS sous le n° 66254096 depuis 2004, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,
- Monsieur Daniel KESSOUS, 49 avenue Charles de Gaulle, 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, inscrit auprès de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de VERSAILLES ET DU CENTRE sous le n° 1100040129 depuis 2008, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant,

pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'Associé Unique sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

Monsieur Cédric MEIER et Monsieur Daniel KESSOUS ont fait savoir à l'avance qu'ils acceptaient le mandat qui viendrait à leur être confié et ont déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique
Virgile GARRIDO

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Garrido', with a large, sweeping flourish extending from the bottom left.